



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09

www.fr.ch/dsas

Fribourg, le 21 décembre 2021

Bilan 2017-2021 des activités de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Rapport à l'intention du Conseil d'Etat

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

La loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) est entrée en vigueur en janvier 2007. La LEJ donne comme mission à l'Etat de Fribourg de mettre en place une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée visant le développement harmonieux des enfants et des jeunes et le respect de leurs droits¹, en particulier celui de s'exprimer et d'être entendus pour toute question qui les concerne. Cette politique doit être élaborée en se fondant sur la participation active de ces derniers.

Depuis 2007, deux délégué·e·s à l'enfance et à la jeunesse, l'une francophone (à 60%) et l'autre alémanique (à 60% depuis 2019), sont engagées en job-sharing pour élaborer cette politique au sein du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Elles sont soutenues dans cette tâche par la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) qui préavise leurs travaux. Composée de onze membres qui représentent l'Association des communes fribourgeoises, divers services de l'Etat, le Conseil des Jeunes ainsi que les organisations actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse², elle est présidée depuis sa création en 2009, par M. Stéphane Quéru, Chef du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Elle est chargée, selon les dispositions légales³, d'étudier les questions relatives aux enfants et aux jeunes, de permettre aux enfants et aux jeunes de faire valoir leurs aspirations et leurs préoccupations par le biais de processus consultatifs et participatifs et de faire des recommandations au Conseil d'Etat et aux communes. Ses objectifs sont de renforcer les mesures d'encouragement, de participation et de protection des enfants et des jeunes qui vivent dans le canton de Fribourg, de développer une politique globale de l'enfance et de la jeunesse et d'en améliorer la coordination

¹ Ces droits sont reconnus dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant ratifiée par la Suisse en 1997.

² Le Réseau Frisbee des organisations fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse, l'Association fribourgeoise de l'animation socioculturelle (AFASC) et la Fédération des crèches et des garderies fribourgeoises.

³ Art. 14 LEJ, Art. 13 REJ

grâce à des collaborations renforcées avec les communes, les services de l'Etat et les partenaires privés, en particulier le milieu associatif.

En vertu de l'art. 13 lit. j REJ, la CEJ doit rédiger à la fin de chaque législature un rapport sur ses activités et sur la situation de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton, avec des propositions de développement. Le présent rapport remplit la première exigence légale, au terme des douze années d'existence de la CEJ. En ce qui concerne les propositions de développement, la CEJ actualisera son Plan d'action «Je participe!» pour la période 2022-2026 au premier trimestre 2022. La CEJ soumettra également à la même période au Conseil d'Etat, un projet de Concept d'encouragement précoce, accompagné d'un Plan de mesures spécifiques ainsi que d'un Plan financier. Le projet est en cours de finalisation au sein de la Plateforme d'encouragement précoce qui réunit les nombreux services de l'Etat concernés par ce domaine et qui est reliée à la CEJ.

Les travaux menés par la CEJ bénéficient de l'expertise des déléguées cantonales à l'enfance et à la jeunesse ainsi que du soutien et de l'infrastructure du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ).

1. Compte rendu des activités 2017-2021

Synthèse

Ce rapport retrace les activités de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse au cours de ces cinq dernières années. Il montre que grâce à l'action coordonnée de la CEJ, la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, globale et transversale, a fait de grands pas en avant avec l'adoption d'une Stratégie cantonale «Je participe!» à l'horizon 2030 indiquant quatre objectifs prioritaires et neuf domaines d'action ainsi qu'un Plan d'action composé de 73 mesures, dont un grand nombre ont été réalisées, mises sur les rails ou projetées dans un futur proche.

En particulier, les droits de l'enfant, l'encouragement précoce, la citoyenneté des jeunes, le recensement des besoins des enfants et des jeunes, les inégalités de genre, sont des thèmes phares qui ont été abondamment traités par la CEJ et pour lesquelles des documents stratégiques ont été élaborés et une sensibilisation accrue auprès des publics-cibles a été faite.

Grâce aux nouvelles modalités d'octroi de la subvention enfance-jeunesse, la CEJ a pu avoir un impact plus important en orientant son soutien sur le développement de projets cantonaux destinés à l'ensemble des enfants et des jeunes du canton et sur le développement de politiques locales ou régionales pilotées par les communes. A cette fin, la CEJ a mis à disposition des communes des outils méthodologiques et de fréquents moments d'échanges de bonnes pratiques.

L'impact de la crise sanitaire et de la pandémie de coronavirus sur les enfants et les jeunes a finalement beaucoup occupé la CEJ qui a émis des recommandations en faveur de mesures allégées concernant la jeune génération.

Zusammenfassung

Dieser Bericht zeichnet die Aktivitäten der Kommission in den vergangenen fünf Jahren nach. Er zeigt auf, dass die ganzheitliche und transversale kantonale Kinder- und Jugendpolitik dank der koordinierten Vorgehensweise der JuK grosse Fortschritte gemacht hat, mit der Annahme der kantonalen Strategie «I mache mit!» - Perspektive 2030. Die Strategie beinhaltet vier prioritäre Ziele und neun Handlungsbereiche sowie einen Aktionsplan mit 73 Massnahmen, von denen eine Vielzahl entweder bereits umgesetzt wurden, aufgegleist sind oder in naher Zukunft geplant sind.

Zu den Schwerpunktthemen, die von der JuK ausgiebig behandelt wurden, gehören namentlich Kinderrechte, frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung, das staatsbürgerliche Engagement Jugendlicher, die Erhebung der besonderen Bedürfnisse von Kindern und Jugendlichen sowie Geschlechterungleichheiten. Zu diesen Themen wurden strategische Dokumente erarbeitet und die Sensibilisierung der Zielgruppen verstärkt.

Mithilfe der neuen Finanzierungsmodalitäten der Kinder- und Jugendsubvention konnte die JuK eine grössere Wirkung erzielen, indem sie ihre Unterstützung auf die Entwicklung kantonaler Projekte zugunsten aller Kinder und Jugendlicher im Kanton und auf die Entwicklung der lokalen und regionalen von den Gemeinden gesteuerten Politik ausgerichtet hat. Zu diesem Zweck hat die JuK den Gemeinden methodische Instrumente zur Verfügung gestellt und für einen regelmässigen Erfahrungsaustausch gesorgt.

Letztlich haben die Auswirkungen der Krise im Zusammenhang mit der Coronaviruspandemie auf Kinder und Jugendliche die JuK beschäftigt, und sie hat Empfehlungen zugunsten von erleichterten Massnahmen für die junge Generation herausgegeben.

1.1. Mise en place d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée

La CEJ s'est réunie à 41 reprises entre janvier 2017 et décembre 2021 dans le but de réfléchir au développement et à la mise en place de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Elle a ainsi siégé à 9 reprises en 2017, à 8 reprises en 2018, à 7 reprises en 2019, à 7 reprises en 2020 (une séance par Zoom, 1 séance par correspondance) et à 10 reprises pour l'ensemble de l'année 2021.

2017

Stratégie cantonale et Plan d'action «Je participe - I mache mit !»

En 2017, la CEJ a pleinement joué son rôle de groupe d'accompagnement dans l'élaboration de la [Stratégie cantonale «Je participe! – I mache mit! » - Perspectives 2030](#) en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Adoptée par le Conseil d'Etat le 17 octobre 2017, la Stratégie comprend quatre objectifs prioritaires, neuf domaines d'actions et 73 mesures inscrites dans le [Plan d'action «Je participe!» 2018-2021](#). Ces deux documents ont été établis sur la base des résultats de l'[état des lieux](#) établi en 2015 de la situation en matière d'offres et de prestations enfance-jeunesse existantes dans le canton⁴ et dans le cadre d'un large processus participatif qui a eu lieu entre 2015-2017 avec le soutien de l'Office fédéral des assurances sociales⁵.

Objectifs et domaines d'action de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse

La stratégie cantonale «Je participe!» fixe les objectifs et les domaines d'action de la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse à l'horizon 2030:

Objectif transversal : Développer la politique globale

Coordination

Information

⁴ Rapport en deux volumes «Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg, état des politiques actuelles et potentiel de développement», DSAS, mars 2015. Le rapport est disponible en version longue et en version résumée

⁵ Le projet fribourgeois ayant été accepté, la subvention fédérale de 450'000.- CHF obtenue pour 3 ans a permis d'organiser trois journées cantonales impliquant entre autres des enfants et des jeunes en 2015, 2016 et 2017 pour définir les priorités et les objectifs, les domaines d'actions et les mesures cantonales et communales de la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse.

Sensibilisation aux droits de l'enfant

Evaluation des mesures

Objectif 1 : Promouvoir une éducation globale

Soutien à la parentalité

Animation enfance-jeunesse

Conseil et soutien dans la vie quotidienne

Objectif 2 : Encourager la participation et la citoyenneté

Engagement social et vivre ensemble

Droit de s'exprimer et d'être entendu

Insertion professionnelle

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie épanouissant

Espaces de vie et mobilité

Nouveaux médias

Accueil extrafamilial

3^{ème} journée cantonale «Je participe!» - Politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau local: quelles recommandations pour les communes?

Après la réalisation de deux journées cantonales en 2015 et en 2016 donnant la possibilité aux enfants, aux jeunes et aux acteur·ices·s concernés de participer à la définition des objectifs, des domaines d'action et des mesures concrètes de la nouvelle politique cantonale, elle a organisé, en novembre 2017, une 3^{ème} journée cantonale pour débattre avec les communes, les associations, les enfants et les jeunes, des bonnes pratiques favorables à leur bon développement à mettre en place au Plan local. Les membres de la CEJ se sont investis non seulement dans la conception de la journée, mais aussi en tant qu'animateur·ices·s ou intervenant·e·s dans les différents ateliers.

2018

Guide «Je participe!» à l'intention des communes fribourgeoises

Dans le courant de l'année 2018, sur la base des résultats de la 3^{ème} journée cantonale, la CEJ a publié le [Guide «Je participe!» à l'intention des communes fribourgeoises](#) comprenant des bonnes pratiques développées aux Plans local et cantonal ainsi que des éléments méthodologiques permettant aux communes de développer plus facilement leur propre politique de l'enfance et de la jeunesse.

Communication auprès des communes

Pour faire connaître la nouvelle politique cantonale, la CEJ a mené une large campagne de communication en trois volets : premièrement, elle a décidé de créer du matériel de communication avec des affiches, un film produit par des jeunes de la Radio NRV, des stylos, des stickers et des cartes postales qu'elle a largement diffusés sur internet et auprès de ses partenaires ; deuxièmement, elle a pris part durant tout l'automne 2018 à six séances organisées sous l'égide des préfets dans chaque district, dans le but de présenter aux communes le Guide de bonnes pratiques «Je participe!» ; troisièmement, elle a décidé de lancer sa Newsletter «Je participe!» de manière à informer au moins trois fois par année, sur la mise en œuvre des mesures du Plan d'action.

Suivi de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action

Finally, in order to anchor its role of coordination of the cantonal policy, the CEJ decided to put in place a follow-up of the measures of the Action Plan by installing a dashboard, in the form of an Excel file.

Des moyens plus conséquents pour le soutien aux projets enfance-jeunesse dans les communes

In December 2018, after a presentation of the new cantonal policy in favor of childhood and youth to the Club Family and the Club of Communes of the Grand Council, the CEJ noted that a mandate had been deposited with the Council of State for the creation of a fund for the development of the policy in the communes. This was partially accepted in September 2019, granting an additional amount of 20'000.- CHF to the subsidy for childhood and youth for the years 2020 to 2022, and 30'000.- CHF from 2023, to reach a total of 200'000.- CHF/year in favor of projects for the promotion of childhood and youth.

2019

Encouragement précoce et droits de l'enfant

The CEJ placed the year 2019 under the themes of early encouragement and child rights sensitization. This was natural since the Convention of the UN relative to the rights of the child was celebrating its 30th anniversary this year and offered an ideal occasion to address this theme in a more in-depth way. Three measures of the Action Plan were then implemented, namely the launch of first reflections on early encouragement (measure 0.1.5), the organization of a sensitization event for child rights (measure 0.3.1), and the organization of a platform for exchanges favorable to networking and knowledge transfer (measure 0.1.7).

As regards the first measure related to early encouragement, the CEJ first organized a visit to the [exhibition «Découvrir le monde»](#) in Lausanne organized by the association «La Voix pour la Qualité» which launched the debate on the quality of reception and education of young children. This first meeting of partners and services of the State concerned was a privileged moment of encounter to discuss informally the launch of a new cantonal platform for early encouragement. Its creation was also favorably pre-announced by the CEJ in January 2019 in view of the elaboration of a cantonal concept in this domain.

4^{ème} journée cantonale «Je participe!» sur les droits de l'enfant dans la petite enfance

The CEJ seized the opportunity of the 30th anniversary of the Convention to make a double stone with one throw by organizing a [4^{ème} journée cantonale «Je participe!»](#) dedicated to child rights in early childhood. This day gathered around 260 people on September 20, 2019 in Bois de Moncor at Villars-sur-Glâne, including 60 children. In this non-conventional environment, participants were invited to change perspective and consider the theme of child rights in early childhood from a different angle. The day had the aim of strengthening offers based on child rights in the canton of Fribourg and of laying the foundations for a future cantonal policy of early encouragement.

30 ans de la Convention des droits de l'enfant

Always in the domain of child rights, the CEJ had to look at the state of implementation of child rights in our canton to respond to the Committee of the UN on the rights of the child to the cantons and to the Confederation on the state of advancement of measures implemented in Switzerland to respond to its recommendations.

Suivi de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action

Toujours en 2019, la DIAF a été invitée à rejoindre la CEJ pour être dûment impliquée dans le suivi des mesures du Plan d'action sous sa responsabilité.

2020

Evaluation en ligne du Plan d'action 2018-2021

Mis en œuvre graduellement depuis 2018, le Plan d'action «Je participe!» 2018-2021 fixe les mesures étatiques à réaliser pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie du même nom. Son évaluation a été menée en trois phases avec des méthodologies différenciées en fonction des publics cibles.

- > Depuis 2018, les différents services de l'Etat concernés par la mise en œuvre des mesures réalisent un suivi de la mise en œuvre des mesures dont ils sont responsables en inscrivant une fois par année l'évolution de la mesure dans un tableau de bord Excel.
- > De septembre à décembre 2020, la CEJ a ouvert une consultation online afin d'évaluer le Plan d'action sur trois Plans : 1. analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre des 73 mesures existantes ; 2. nécessité de proroger ou d'adapter les mesures existantes en vue du prochain Plan d'action 2022-2026 ; 3. proposition de modifications ou formulation de nouvelles mesures (voir annexe 2).
- > Dès novembre 2021, la CEJ a mené deux enquêtes auprès des enfants et des jeunes afin de compléter son évaluation (voir chapitre 1.2.1 : Sondage «Je participe!» et «Etude exploratoire des enfants de 0 à 6 ans ».) Les résultats seront finalisés durant le premier semestre 2022.

Les Happy Events de la politique de l'enfance et de la jeunesse

Dans le cadre de la stratégie cantonale «Je participe!», le Bureau de promotion des enfants et des jeunes soutient les communes dans la mise en œuvre des mesures du [Guide de bonnes pratiques à l'attention des communes 2018-2021](#). Les «Happy Events de la politique de l'enfance et de la jeunesse» sont l'occasion de réunir les conseiller·ère·s communaux ainsi que les professionnel·le·s du domaine de l'enfance et de la jeunesse autour de thématiques communes. En soirée, ces rencontres se veulent être des espaces d'échanges d'expériences et de réflexion collective d'où peuvent être développées des synergies et des solutions concrètes pour mettre en place des actions profitables aux enfants et aux jeunes. Le but de ces rencontres est de poursuivre le développement d'une politique enfance-jeunesse pertinente dans les communes du canton de Fribourg. En première partie de soirée, la thématique de la rencontre est introduite par un·e ou plusieurs intervenant·e·s «expert·e·s» qui en exposent les enjeux principaux. A la suite de cette présentation, une large place est donnée aux échanges et discussions.

Mesures prises suite à la pandémie de coronavirus

Depuis mars 2020, les mesures destinées à freiner la propagation du COVID-19 ont eu et ont toujours des conséquences importantes pour tous les secteurs, y compris pour les offres de promotion de l'enfance et de la jeunesse et de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Afin de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes a installé un service de conseil, de renseignements et d'information et a créé des outils pour permettre l'échange des besoins, des expériences et de savoirs parmi les acteur·ice·s concernés à tous les niveaux.

D'une part, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes a établi une page internet dans le but de soutenir les familles, parents et enfants et leurs proches en période de confinement. Des [activités à faire en famille](#) ont été proposées pour renforcer les liens au sein de la famille tout en stimulant le bon développement et la joie de vivre des enfants et des jeunes. Pour favoriser de nouvelles inspirations, des ressources utiles et une liste d'activités créatives ont été établies.

D'autre part, le soutien aux acteur-ice-s de l'animation enfance-jeunesse, que celle-ci soit bénévole ou professionnelle, a été au centre des préoccupations du Bureau de promotion des enfants et des jeunes dès le début de la pandémie. A partir de mi-mars 2020, des vidéoconférences ont été organisées à intervalles réguliers pour faciliter la discussion sur l'application des mesures en vigueur dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. La collaboration cantonale avec l'AFASC⁶, le VKJ⁷ et Frisbee⁸, la collaboration intercantonale, en particulier avec la Conférence intercantonale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), conférence spécialisée de la CDAS⁹, la collaboration avec les organes responsables au niveau fédéral, notamment l'OFAS, et la collaboration avec les faitières nationales (AFAJ¹⁰, CSAJ¹¹), ont permis de faire du lobbying en faveur des enfants et des jeunes afin de garantir leurs droits dans le cadre des mesures et des règles en vigueur.

Les informations concernant l'impact des mesures pour freiner la propagation du coronavirus sur les offres destinées aux enfants et aux jeunes ont été transmises aux personnes concernées sur la page internet [COVID-19 : activités enfance et jeunesse et coronavirus](#). La page contient des chapitres avec les nouvelles mesures en vigueur mises à jour depuis la dernière décision du Conseil fédéral, ainsi que les mesures et recommandations qui sont toujours en vigueur. En plus, on y trouve les détails de la mise en œuvre des mesures concernant les Plans de protection des organisations faitières, les règlements du Conseil fédéral et de l'Etat de Fribourg, les règlements nationaux et cantonaux et les directives pour les camps et activités similaires. Finalement, des lettres de recommandation, appels et prises de position en lien avec la pandémie de différentes commissions chargées des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse au niveau cantonal, intercantonal, national et fédéral y sont publiées.

2021

Impact de la crise sanitaire sur le bien-être des enfants et des jeunes et recommandations de la CEJ

La pandémie du Covid-19 ainsi que les mesures prises pour protéger la population et endiguer la propagation du virus pèsent sur les enfants et les jeunes. C'est pourquoi la CEJ a consacré deux séances plénières au thème de l'impact de la crise sanitaire sur la jeunesse. Suite aux constats alarmants de ses membres et aux conclusions de différentes études réalisées en Suisse indiquant une baisse significative de la santé mentale et physique de nombreux enfants et jeunes, la CEJ a décidé de rédiger une [lettre de recommandations](#) au Conseil d'Etat. Datée du 27 janvier 2021, cette lettre rend les autorités attentives à cet état de fait et demande que le domaine de l'animation enfance-jeunesse reste accessible à bas-seuil pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables, que les prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse soient renforcées et que les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus soient assouplies pour la tranche d'âge des 0 - 25 ans. Le Conseil d'Etat tout comme la Cellule de coordination cantonale ont tenu compte de ces recommandations puisque dès le mois de février, l'Etat de Fribourg a utilisé [l'article 22 de l'ordonnance fédérale](#) qui permet aux cantons d'accorder certains allègements lorsque des intérêts publics prépondérants l'exigent. Ainsi les centres d'animation socioculturelles ont été reconnus comme des institutions à but social, puis comme des groupes d'entraides, de manière à pouvoir les laisser ouverts aux jeunes de plus de 16 ans les plus vulnérables.

En mai, une task-force «Plan de soutien Jeunesse Fribourg» et un Comité de pilotage¹² ont été mis en place pour répondre, par des mesures urgentes, aux besoins des jeunes qui souffrent des conséquences

⁶ Association fribourgeoise de l'animation socioculturelle (AFASC)

⁷ Verein für Kinder- und Jugendförderung Deutschschweiz (VKJ)

⁸ Réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse (Frisbee)

⁹ Conférence des directrices et des directeurs des affaires sociales (CDAS)

¹⁰ Association faitière suisse de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ)

¹¹ Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ)

¹² Arrêté du Conseil d'Etat du 4 mai 2021

de la pandémie sur les Plans psychique et physique. Dès lors, la CEJ a dû organiser une séance début juillet en urgence afin de lui transmettre ses mesures prioritaires tirées du Plan d'action «Je participe!» qui répondent aux besoins des jeunes dans cette situation particulière.

Sondages, Concept d'encouragement précoce et évaluation du Plan d'action «Je participe!»

La CEJ s'est penchée au 1^{er} semestre 2021 sur les deux sondages effectués auprès des jeunes enfants, des enfants et des adolescent.e.s ainsi que sur les travaux de la Plateforme Encouragement précoce. Elle a d'ailleurs consacré une séance spéciale au mois de mai à une présentation des outils «Particip'Action» renforçant le droit de s'exprimer pour les jeunes enfants bénéficiant de mesures de protection.

Les activités de la CEJ se sont aussi concentrées sur l'évaluation en ligne du Plan d'action «Je participe!» 2017-2021. Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes ayant été fortement sollicité dans l'élaboration du Plan de soutien Jeunesse, les travaux Planifiés en vue du renouvellement du Plan d'action pour la nouvelle législature ont été retardés d'environ 6 mois. C'est pourquoi, la CEJ transmettra seulement au 1^{er} trimestre 2022 son projet de Plan d'action «Je participe!» 2022-2026 au Conseil d'Etat. Il lui fera parvenir en même temps son projet de Concept d'encouragement précoce développé par la plateforme interdirectionnelle ainsi que le catalogue de mesures y relatif.

1.2. Prise en compte des besoins et préoccupations des enfants et des jeunes

Etude du ZeFF pour les 0-6 ans

L'évaluation du Plan d'action réalisée par les acteurs adultes de la politique enfance et jeunesse a été complétée par deux enquêtes menées auprès des enfants et des jeunes. Fidèle à la mission que lui a confié la LEJ, la CEJ a lancé en novembre 2020, en collaboration avec le Centre universitaire pour l'éducation de la petite enfance (ZeFF), une étude sur la «[Participation et bien-être dans la petite enfance. Une étude qualitative auprès d'enfants de 0 à 6 ans dans le canton de Fribourg](#)». L'étude a été réalisée entre août 2020 et mai 2021, avec quelques retards dus à la situation sanitaire en lien avec le COVID-19 et plus particulièrement avec le confinement partiel à partir de décembre 2020. Au moyen d'entretiens qualitatifs avec des enfants de 0 à 6 ans et d'une observation participative, le bien-être subjectif des enfants et leurs perspectives sur leurs possibilités de participation et d'implication ont été au centre de cette étude. Les questions suivantes ont été étudiées: 1. Comment se sentent les enfants dans les premières années de leur vie et qu'est-ce qui est important pour eux? Quels sont les besoins et les limites qu'ils expriment? 2. Comment les enfants participent-ils à l'élaboration de leur vie quotidienne - dans quelle mesure leurs besoins sont-ils (ou non) pris en compte? 3. Quelle compréhension de la participation les enfants ont-ils et qu'est-ce qui est important pour eux dans ce contexte?

Cette approche novatrice donne un caractère pionnier au Plan suisse et international, à cette étude fribourgeoise. Bien que des études sur le bien-être des enfants existent au niveau international, celles-ci sont pour la plupart quantitatives et incluent des enfants à partir de huit ans. Dans le but de «donner de la voix à la voix des enfants», la présente étude cherchait à identifier le point de vue des enfants âgés de 0 à 6 ans. La base de données contient 12 entretiens qualitatifs et ludiques avec 16 enfants. Les résultats montrent que le groupe d'âge des enfants de moins de six ans est doublement plus vulnérable que les enfants plus âgés: leur point de vue est à peine pris en compte et leur manière propre de s'exprimer est rarement entendue. En effet, il faut relever la spécificité du langage des enfants appartenant à cette tranche d'âge: ceux-ci s'expriment aussi bien verbalement que non verbalement, de manière à rechercher la connexion et la reconnaissance des adultes. L'étude montre que la qualité des relations sociales est particulièrement importante pour permettre l'expression des jeunes enfants. Les résultats montrent en outre que les enfants s'expriment aussi par le truchement

d'objets qui ont une valeur importante à leurs yeux et que le contexte de la participation joue un rôle important. Les enfants qui ont participé à l'étude ont exprimé de manière explicite et implicite un fort désir de participation, mais il apparaît clairement que la participation ne va pas de soi dans la vie quotidienne des jeunes enfants. L'étude a ainsi pu mettre en évidence quelles sont les conditions favorables ou défavorables à la participation et à l'expression des jeunes enfants.

Sondage 6H-10H

Le but de la politique fribourgeoise et de la stratégie «Je participe!» est de faire reconnaître les enfants et les jeunes comme des acteur·ice·s à part entière de la société, avec des opinions propres concernant les différents domaines de leur vie et capables de les communiquer. Les enfants et les jeunes partageant les mêmes espaces de vie que les adultes, il est légitime de leur demander comment ils et elles s'y sentent. Afin de recueillir la voix des enfants et des jeunes, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes a élaboré un sondage destiné à des enfants de 6^{ème} HarmoS et de 10^{ème} HarmoS et a pu le transmettre à près de 1500 élèves fribourgeois avec le soutien de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). De novembre 2020 à février 2021, près de 1200 élèves ont réellement pris part à l'enquête qui portait sur différentes thématiques telles que le temps libre, l'espace public, les offres enfance-jeunesse, la participation, le monde virtuel et la projection dans l'avenir. Le rapport final de ce sondage est attendu pour le premier trimestre 2022.

Consultation des jeunes adultes en période de pandémie

Dans le cadre du Plan de soutien Jeunesse, parmi la dizaine de mesures sélectionnées par le Conseil d'Etat et le Comité de pilotage, la mesure «Consultation des jeunes» a été retenue comme particulièrement urgente et prioritaire. Cette consultation auprès des jeunes adultes entre 18 et 25 ans a été lancée à la fin de l'année 2021 afin de prendre en compte leurs besoins et ressentis.

1.3. Préavis concernant les projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse

La CEJ a entre autres comme mission de préavisier les projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse, sur la base de critères d'octroi établis par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Depuis 2010, une sous-commission qui siège 4 fois par année a été instituée. Depuis 2015, les séances ont lieu à la DSAS, en présence de sa Directrice, de manière à pouvoir échanger directement des avis sur les projets et de prendre des décisions de manière consensuelle. En outre, le dialogue fécond entre les participant·e·s permet d'avoir une meilleure connaissance des projets et de prendre des décisions équilibrées en tenant compte de plus de paramètres.

Suite aux décisions prises dans le cadre du Plan d'action «Je participe!» 2018-2021, la CEJ a revu ses critères d'attribution afin de mettre en œuvre la nouvelle stratégie cantonale. Les nouvelles [modalités d'octroi](#) ont été approuvées par la DSAS en octobre 2018. Elles ont ensuite été révisées le 16.12.2019 suite à la décision du Grand Conseil d'augmenter de manière progressive les montants à disposition de la subvention enfance-jeunesse dès l'année 2020. Désormais, les montants alloués sont principalement destinés à encourager les communes qui développent leur politique enfance et jeunesse sur une base participative et de manière concordante avec les objectifs de la stratégie cantonale «Je participe! - Perspectives 2030». Les projets peuvent être soutenus pendant trois ans au maximum. Dans ce cas, ils font l'objet d'un contrat entre la commune et l'Etat. La subvention enfance-jeunesse assure la réalisation de projets d'envergure cantonale déposés par les associations cantonales FriTime et Frisbee ainsi que le fonctionnement de Frisbee, interlocuteur principal de l'Etat pour les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Suite à la décision du Grand Conseil du 11 septembre 2019¹³, le montant de la subvention enfance-jeunesse a progressivement augmenté dès l'année 2020, sans pour autant atteindre la somme de 250'000.- CHF annoncée dans le message qui accompagnait le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse adoptée par le Grand Conseil en 2006.

Alors que ce montant était de 170'000.- CHF pour les années 2017, 2018 et 2019, il a été augmenté à 190'000.- CHF pour les années 2020, 2021 et 2022 et sera porté à 200'000.- CHF/an dès 2023.

Sur **158 projets déposés** au cours de cette législature, **145 projets** ont été soutenus via la subvention enfance-jeunesse, pour un montant total de **890'000 francs**¹⁴:

- > 28 projets en 2017 (anciens critères d'octroi)
- > 34 projets en 2018 (anciens critères d'octroi)
- > 19 projets en 2019 (entrée en vigueur des nouvelles modalités d'octroi ne permettant plus de soutenir financièrement des projets associatifs locaux, mais uniquement des projets cantonaux ou des projets déposés par des communes ou associations de communes)
- > 17 projets en 2020 (+ 9 activités estivales soutenues spécialement pour aider les enfants et les jeunes à faire face à la pandémie de coronavirus)
- > 17 projets en 2021 (+ 21 activités estivales soutenues spécialement pour aider les enfants et les jeunes à faire face à la pandémie de coronavirus)

Afin de bénéficier d'une statistique précise donnant une vue d'ensemble des projets soutenus par l'Etat de Fribourg en faveur des enfants et des jeunes, le BPEJ, en collaboration avec le Service de la statistique, a créé une base de données sur Excel comprenant les données suivantes : les publics-cibles (petite enfance, enfance, adolescence, jeunes adultes, parents, professionnel.le.s et personnel politique), l'origine géographique des projets (par commune, par district, par langue), les types d'organisations déposant des projets (communes, associations de communes, associations cantonales, BPEJ), les quatre piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse (formation, protection, promotion et participation), les quatre objectifs de la stratégie «Je participe!» (politique globale, éducation globale, participation et citoyenneté, espaces de vie), les neuf domaines d'action (coordination, information, droits de l'enfant, soutien à la parentalité, animation enfance-jeunesse, conseil et soutien dans la vie quotidienne, engagement social et vivre ensemble, droit de s'exprimer et d'être entendu, insertion professionnelle, espaces de vie et mobilité, nouveaux médias, accueil extrafamilial), et finalement les 73 mesures du Plan d'action «Je participe!».

1.4. Accompagnement de dix projets cantonaux destinés aux enfants et aux jeunes

Pendant toute la législature, la CEJ a suivi de près le lancement de dix projets cantonaux directement destinés aux enfants et aux jeunes, prévus dans le Plan d'action «Je participe!» 2018-2021. Il s'agit des projets suivants :

1. [Festival Juvenalia](#) (DSAS, SEJ)
2. [Action 72heures](#) (DSAS, SEJ)
3. Site d'information sur les activités de jeunesse «[hobby.frisbeenet.ch](#)» (DSAS, SEJ)
4. Formation des jeunes moniteur·trice·s (DSAS, SEJ)
5. FriTime et [FriTime Piccolo](#) (DSAS, SEJ)

¹³ Mandat 2018-GC-143 «Créer un fonds incitatif pour réaliser la stratégie "Je participe! - I mache mit!"», partiellement accepté par le Grand Conseil lors de sa séance du 11.09.19.

¹⁴ Tous les projets soutenus sont listés sur [le site internet de l'Etat](#) «Subvention enfance-jeunesse: soutien aux projets communaux»

6. Sensibilisation des milieux de l'éducation non formelle [à la diversité](#) culturelle, à l'identité sexuelle et à la réduction des inégalités de genre (DSAS, SEJ, BEF et DAEC, Stratégie de développement durable)
7. Sensibilisation et d'accès à la culture «[Culture & Ecole](#)» (DICS)
8. Session cantonale des jeunes (DIAF)
9. Encouragement de la citoyenneté via les projets «[Cinécivic](#)» et «Easyvote» (CHA)
10. Soutien aux [projets intergénérationnels](#) (DSAS, SPS)

Une partie de ces projets sont développés par les partenaires associatifs cantonaux Frisbee et FriTime ainsi que par des services étatiques partenaires représentés au sein de la CEJ.

A handwritten signature in black ink, reading 'Stéphane Quéru'. The signature is written in a cursive style with a large 'S' and 'Q'.

Stéphane Quéru
Président de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Copie

—

Aux membres de la CEJ
A la Direction de la santé et des affaires sociales